

Autorisation d'exploiter l'image d'une personne photographiée mineure

MODELE (ENFANT)		STRUCTURES
NOM Prénom Date de naissance : 1er représentant légal Nom/prénom : Adresse : Qualité (père/mère/tuteur) Mail Téléphone		STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE
2ème représentant légal Nom/prénom : Adresse : Qualité (père/mère/tuteur) Mail Téléphone		

Le photographe de la collectivité va réaliser une ou plusieurs photographies sur lesquelles apparaît l'enfant. Ces images seront réalisées durant l'année scolaire 2024-2025 durant les ateliers et sorties proposés par les structures enfance-jeunesse du territoire de la Communauté de Communes du Bazadais.

Informations du mineur

Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.

Diffusion

Le modèle atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image. Il autorise expressément la collectivité à faire usage des photographies visées ci-dessus directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, à titre non exclusif et dans le monde entier.

La collectivité pourra exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports.

- Documents de communication physique (brochures, goodies, affiches, flyers, kakémonos, bannières...)
- Articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques de la collectivité)
- Annonce presse (insertion dans la presse locale)
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Projection publique (expositions, réunions, commissions, conseils, événements)
- Autre :
.....
.....

Durée de l'autorisation

La présente autorisation est accordée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Engagement

Le photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée (identité du modèle non révélée) ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Conditions de l'accord

Le modèle est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil. Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de la collectivité. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

- Je donne mon accord
- Je refuse que des images soient diffusées

Fait à le

